

Comptes
consolidés

Groupe O2i

31 décembre 2018

Référentiel IFRS

ETATS FINANCIERS

Comptes consolidés annuels 2018

ETATS FINANCIERS	1
BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE	6
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	7

BILAN CONSOLIDE

en K€	31.12.18	31.12.17	Note
Immobilisations incorporelles	2 047	1 949	4.1
Ecarts d'acquisition	10 397	10 397	4.2
Immobilisations corporelles	1 998	1 659	4.3
Autres actifs financiers	1 195	607	4.4
Impôts différés	641		4.5
Total Actifs non-courants	16 278	14 612	
Stocks et en-cours	251	391	4.6
Clients et autres débiteurs	20 802	13 969	4.7
Créances d'impôt	3 068	2 506	4.8
Autres actifs courants	780	679	4.9
VMP et autres placements	7	8	4.10
Disponibilités	5 494	6 823	4.10
Total Actifs courants	30 402	24 376	
TOTAL ACTIF	46 681	38 988	
Capital	6 987	6 046	
Primes liées au capital	18 805	17 692	
Actions propres	15	122	
Réserves consolidées	(11 400)	(9 073)	
Résultat Net part du groupe	1 288	(2 120)	
Total Capitaux propres, part du groupe	15 695	12 666	
Intérêts minoritaires	6 508	4 888	
Total Intérêts minoritaires	6 508	4 888	
Total des capitaux propres	22 203	17 553	4.11
Emprunts et dettes financières	1 913	2 832	4.12
Engagements envers le personnel	919	633	4.13
Autres provisions	369	167	4.14
Impôts différés	0		
Total Passifs non courants	3 202	3 632	
Emprunts et concours bancaires (part -1 an)	1 675	1 136	4.15
Fournisseurs et autres créditeurs	18 198	14 729	4.16
Dettes d'impôt	57	301	
Autres passifs courants	1 345	1 637	4.17
Total Passifs courants	21 276	17 802	
Total des passifs	24 477	21 434	
TOTAL PASSIF	46 681	38 988	

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	31.12.18	31.12.17	Note
Chiffre d'affaires	56 656	50 059	5.1
Autres produits de l'activité		2	5.7
Achats consommés	(24 668)	(22 352)	5.2
Charges externes	(9 784)	(8 829)	5.3
Charges de personnel	(17 161)	(15 510)	5.4
Impôts et taxes	(1 147)	(1 039)	
Dotation aux amortissements	(1 334)	(1 242)	5.5
Dotation aux dépréciations et provisions	(141)	(155)	5.6
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		417	
Autres produits et charges d'exploitation	364	375	5.7
Résultat opérationnel courant	2 786	1 726	
Rémunérations liées aux AGA	193	(688)	
Autres produits et charges opérationnels	(414)	(62)	5.8
Résultat opérationnel	2 565	977	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	64	28	
Coût de l'endettement financier brut	(247)	(270)	
Coût de l'endettement financier net	(183)	(242)	5.9
Autres produits et charges financiers	1	(4)	5.9
Résultat avant impôt	2 383	731	
Impôts sur les bénéfices	294	(302)	
Résultat après impôt	2 677	429	
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées		(2 506)	
Résultat net total	2 677	(2 077)	
Part du groupe	1 288	(2 120)	
Part des minoritaires	1 389	44	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Autres	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Hors Groupe	Total Capitaux Propres
Situation au 31 décembre 2016	4 730	15 537	(9 352)	(1 521)	101	715	10 210	928	11 139
Affectation du résultat de l'exercice N-1			(1 522)	1 522					0
Dividendes versés									0
Augmentation de capital	1 316	2 155					3 470	2 533	6 004
Variation de l'auto-contrôle					21		21	(4)	17
Changement de méthodes comptables									0
Sorties de périmètres								1 212	1 212
Variation des taux d'intérêts									0
Résultat 2017 - Part du groupe				(2 120)			(2 120)	44	(2 077)
Paievements en actions						378	378	175	554
Autres mouvements			742			(36)	706		706
Situation au 31 décembre 2017	6 046	17 692	(10 132)	(2 119)	122	1 057	12 665	4 888	17 553
Affectation du résultat de l'exercice N-1			(2 120)	2 120					0
Dividendes versés									0
Augmentation de capital	941	1 113					2 054	(3)	2 051
Variation de l'auto-contrôle					(107)		(107)	(8)	(115)
Changement de méthodes comptables									0
Sorties de périmètres								243	243
Résultat au 31/12/18 - Part du groupe				1 288			1 288	1 389	2 677
Variation des taux d'intérêts			(235)		0	29	(206)		(206)
Situation au 31 décembre 2018	6 987	18 805	(12 488)	1 289	15	1 086	15 695	6 508	22 203

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

en K€	31.12.18	31.12.17
Résultat net total consolidé	2 677	(2 077)
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	1 822	1 359
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		727
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	40	554
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	4 540	564
Elim. de la charge ou produit d'impôt	(294)	302
Elim. du coût de l'endettement financier net	183	275
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 428	1 140
Variation d'impôt dans le BFR	(1 152)	(965)
Variation du BFR lié à l'activité	(3 491)	(2 369)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(215)	(2 194)
Incidence des variations de périmètre		21
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 771)	(1 656)
Acquisition d'actifs financiers	(696)	(125)
Variation des prêts et avances consentis	(18)	(35)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		362
Cession d'actifs financiers		
Autres flux liés aux opérations d'investissement	50	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 436)	(1 434)
Augmentation de capital	2 048	7 921
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(115)	17
Emission d'emprunts	429	66
Remboursement d'emprunts	(856)	(1 310)
Intérêts financiers nets versés	(134)	(181)
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 371	6 512
Variation de la trésorerie	(1 280)	2 884
Trésorerie d'ouverture	6 819	3 935
Trésorerie de clôture	5 539	6 819

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire

1	Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2018	9
2	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	12
2.1	Référentiel comptable	12
2.2	Normes et interprétations applicables par anticipation	14
2.3	Modalités de consolidation	14
2.4	Méthodes et règles d'évaluation	15
3	Périmètre de consolidation	21
3.1	Liste des sociétés consolidées	21
3.2	Filiales non consolidées	21
3.3	Activité	21
4	Notes relatives aux postes du bilan	22
4.1	Immobilisations incorporelles	22
4.2	Ecart d'acquisition	22
4.3	Immobilisations corporelles	23
4.4	Actifs financiers	23
4.5	Impôts différés	23
4.6	Stocks	24
4.7	Créances	24
4.8	Créances d'impôt	25
4.9	Autres actifs courants	25
4.10	Disponibilités	25
4.11	Capital social	25
4.12	Emprunts et dettes financières	26
4.13	Engagements envers le personnel	26
4.14	Autres provisions	27
4.15	Emprunts et concours bancaires	27
4.16	Fournisseurs et autres créditeurs	28
4.17	Autres Passifs courants	28
5	Notes relatives aux postes du compte de résultat	29
5.1	Chiffre d'affaires	29
5.2	Achats consommés	29
5.3	Charges externes	30
5.4	Charges de personnel	30
5.5	Dotations aux amortissements	30
5.6	Dotations aux dépréciations et provisions	30
5.7	Autres produits et charges d'exploitation	31
5.8	Autres produits et charges opérationnels	31
5.9	Résultat financier net	31
5.10	Preuve d'impôt	32
5.11	Résultat par action	33
5.12	Honoraires des commissaires aux comptes	33

5.13	Impact IFRS 16	33
6	Informations sectorielles	34
7	Autres informations	35
7.1	Engagements hors bilan	35
7.2	Effectifs	36
7.3	Parties Liées	36
7.4	Rémunérations allouées aux dirigeants	36
7.5	Analyse du risque financier	36
7.6	Événements postérieurs au 31 décembre 2018	37

Le Groupe O2i est présent dans 3 secteurs d'activité :

- **La formation IT, Digital et Management** dont il est un acteur de référence en France avec une offre complète de plus de 2400 parcours de formation proposés en e-learning, blended-learning, classe virtuelle, COOC et présentiel (enseigne M2i) ;
- **L'ingénierie informatique**, spécialisée dans le **déploiement et la maintenance** de systèmes d'information on Premise ou en SaaS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME.
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict**.

O2i est cotée sur Euronext Growth Paris / Mnémo : ALODI / Code ISIN : FR0010231860

1 Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2018

- Augmentations de capital

Le Président Directeur Général, le 5 janvier 2018, a constaté que suite au Conseil d'Administration du 21 décembre 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 78.000 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 6.123.559,50 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016, le capital social de la Société a été augmenté, d'une somme de 374.432 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2016), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.497.991,50 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 122 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.498.113,50 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 178.571,50 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017 par Prologue), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.676.685 €.

Le Président Directeur Général, le 11 mai 2018, a constaté que suite aux Conseils d'Administration du 6 et 11 mai 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2015, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 202.500 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 6.879.185 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 17 août 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 37.837 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.917.022 €.

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 69.553,50 € par souscription en numéraire (exercice de BSA 2017), à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 6.986.575,50 €.

- Attribution gratuite de BSA à tous les Actionnaires d'O2i

Le 30 novembre 2018, 13.973.151 Bons de Souscription d'Actions O2i (BSA) ont été attribués gratuitement aux actionnaires de la société. Chaque actionnaire d'O2i a ainsi reçu gratuitement un BSA à raison de chaque action détenue au 29 novembre 2018.

Les porteurs de BSA pourront les exercer et obtenir des actions O2i à compter de l'attribution des BSA jusqu'au 31 décembre 2020.

Le prix d'exercice des BSA est fixé à 1,50 euro par action. Six (6) BSA donneront le droit de souscrire à une (1) action O2i.

- Filiale M2i

1/ Transfert des actions M2i du groupe E1 (placement privé) vers le groupe E2 (offre au public) d'Euronext Growth Paris à compter du 20 mars 2018.

Un prospectus a été visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 18-085 en date du 15 mars 2018.

L'opération s'inscrit dans le prolongement des précédentes opérations d'augmentation de capital et de transfert sur Euronext Growth avec la volonté d'améliorer la liquidité du marché de ses actions, en s'adressant à de nouvelles catégories d'investisseurs.

2/ Augmentation de capital de M2i

Le Président Directeur Général, le 23 juin 2018, a constaté que suite au Conseil d'Administration du 23 juin 2017, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 14.400 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 494.648 €.

3/ Prise de participation stratégique par M2i, dans le capital de la société de formation en langues Ecsplcrite

Conformément à sa stratégie de croissance, créatrice de valeur pour ses clients, ses salariés et ses actionnaires, le groupe M2i a annoncé le 15 octobre 2018 avoir pris une participation à hauteur de 34 % par augmentation de capital de 0,5 M€ dans la société de formation en langues Ecsplcrite.

Cette opération stratégique permet à M2i d'élargir et de compléter son offre en s'associant à un acteur de référence reconnu pour la haute qualité pédagogique de ses formations grâce à un parcours éducatif personnalisé pour chaque apprenant et des objectifs travaillés sous forme de mises en situations opérationnelles.

Depuis 1991, Ecsplcrite s'est imposée comme un acteur de référence en France reconnu pour l'excellence de ses formations en langues par téléphone ou visioconférence. Son expertise pédagogique dans ce domaine lui a permis de développer depuis 20 ans sa propre plateforme de travail autonome pour proposer une solution unique de blended learning intégrée à distance.

Ecsplcrite a également développé son propre test d'évaluation dénommé LEVELTEL et certifié par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle. Eligible au CPF, LEVELTEL est le seul test d'évaluation de langues à distance du marché capable de positionner l'agilité d'un individu à communiquer à l'oral en contexte professionnel. Il jouit d'une

très forte reconnaissance et s'impose aujourd'hui comme l'une des références pour les cabinets de recrutement et les sociétés d'intérim.

Ecsplcrite présente un long historique de croissance et de résultats bénéficiaires. Elle a réalisé 2,3 M€ de chiffre d'affaires pour un résultat net bénéficiaire. Elle disposait au 31 décembre 2017 d'une trésorerie nette confortable de 0,85 M€.

La société compte parmi ses clients essentiellement des Grands Comptes qu'elle accompagne depuis de nombreuses années.

La société compte 80 collaborateurs dont 60 formateurs répartis dans le monde entier qui suivent, chaque année, la montée en compétence en langues de plus de 8000 apprenants.

Avec ce partenariat, M2i va pouvoir s'appuyer sur le savoir-faire et les outils technologiques développés par Ecsplcrite pour enrichir ses propres offres de formation IT, Digital et Management.

4/ M2i a procédé le 17 décembre 2018 à la création d'une filiale espagnole, commune avec Grupo Eidos (filiale du groupe Prologue en Espagne), afin de procéder à l'internationalisation de son offre de formation IT sur le territoire espagnol et latino-américain.

Cette filiale dénommée M2i Certified Education Systems, est détenue à 34 % par M2i avec une option lui permettant à tout instant d'acquérir jusqu'à 100% du capital pendant les 5 prochaines années. Fortement implanté commercialement en Espagne et en Amérique Latine, Grupo Eidos aura, sur ces territoires, la responsabilité opérationnelle du développement de l'offre de formation du groupe M2i, dont les contenus sont déjà, pour la plupart, liés à des technologies internationales.

2 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

2.1 Référentiel comptable

2.1.1 Normes IFRS

Suite à la prise de contrôle du Groupe de O2i en juin 2015 par PROLOGUE, société cotée sur le compartiment C de Euronext, présentant des comptes consolidés et publiant ses états financiers selon les normes IFRS, le Groupe O2i a opté pour la présentation de ses comptes consolidés selon les normes IFRS, à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2015 et clos au 31 décembre 2015.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au 30 juin 2018 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à la date d'arrêt de ces comptes.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2018.

Les amendements, normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe O2i.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux utilisés pour les comptes consolidés au 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2018 et d'application obligatoire à cette date :

- **Textes publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne, et d'application obligatoire au 31 décembre 2018 :**

- **IFRS 15** : IFRS 15 traite des principes de reconnaissance du revenu. Cette norme remplace les précédentes normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » ainsi que les interprétations SIC et IFRIC s'y rapportant. Cette norme propose une nouvelle approche de reconnaissance du chiffre d'affaires décrite en cinq étapes. Elle contient également des dispositions spécifiques sur un certain nombre de sujets particuliers comme les licences, les garanties ou les modalités de capitalisation des coûts d'obtention ou de réalisation d'un contrat.

Le Groupe applique la norme IFRS 15 dans ses comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'effet de la première application de la norme est comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 sans retraitement des périodes comparatives. Des diagnostics approfondis ont été menés en 2018 dans les principaux métiers du Groupe et complétés, début 2019, afin de couvrir l'ensemble des sources de revenus retranscrits dans les états financiers consolidés.

Les diagnostics menés sur les métiers du Groupe ont été confrontés, au cas par cas, à l'analyse des contrats clients, afin d'être corroborés ou affinés, sur la base d'une sélection de contrats types ou de contrats jugés pertinents par leur taille ou leur complexité.

IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur le chiffre d'affaires par rapport aux principes et modalités de reconnaissance du revenu précédemment appliqués par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a mis en place les dispositifs et les indicateurs permettant d'identifier les éventuels contrats significatifs, ainsi que les évolutions des offres ou de leur volumétrie dans le temps, qui pourraient nécessiter des analyses complémentaires au titre d'IFRS 15.

Les éventuels impacts en découlant en matière de reconnaissance du revenu seront ainsi suivis régulièrement et seront pris en compte, le cas échéant, dans les comptes consolidés de la période concernée.

Au 31 décembre 2018, ces impacts sont non significatifs. La ventilation du chiffre d'affaires prévue par la norme est identique à celle retranscrite au sein de l'information sectorielle. Elle est en adéquation avec le reporting interne, le rapport de gestion ainsi que les communiqués de presse et les présentations financières.

- **IFRS 9** : Application d'IFRS 9 – « Instruments financiers » La norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

- Classification des actifs financiers

IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme présente trois classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- Dépréciation – Actifs financiers et actifs de contrats

Pour les créances commerciales incluant les actifs de contrats, le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que les nouvelles dispositions en matière de dépréciations des contrats d'actifs n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

- Comptabilité de couverture

Le Groupe n'a pas choisi de comptabilité de couverture à ce jour.

- **Norme publiée par l'IASB, adoptée par l'Union Européenne d'application facultative et non appliquée au 31 décembre 2018**

- **IFRS 16** : Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 qui remplacera la norme IAS 17 « contrats de location » et les interprétations associées.

IFRS 16 supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour le preneur avec constatation:

- D'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué
- D'une dette au titre des engagements de loyers actualisés.

Le Groupe appliquera la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 en retenant comme méthode de transition la méthode rétrospective simplifiée. Le retraitement des contrats de location portera principalement sur les contrats de location immobilière.

La norme IFRS 16 aura pour impact au compte de résultat une annulation des charges de loyer, et une constatation de dotations aux amortissements et de charges financières, et au bilan la constatation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'un passif financier au titre de l'obligation liée au paiement des loyers. L'actif et le passif seront présentés au bilan dans une rubrique spécifique. L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le résultat net et les capitaux propres du groupe.

Le montant estimé de l'actif net représentatif du droit d'utilisation calculé sur la base du 1er janvier 2019 est proche du montant des loyers restant à courir.

Les impacts estimés de l'application de la nouvelle norme au 1er janvier 2019 sont les suivants :

- Droit d'utilisation : 8,3 millions d'euros
- Dette de location : 8,4 millions d'euros

- **Interprétation publiée par l'IASB, non adoptée par l'Union Européenne d'application et non appliqués au 31 décembre 2018 :**

- **IFRIC 23** « Incertitude relative aux traitements fiscaux » :

L'interprétation IFRIC 23 entrera en vigueur au 1er janvier 2019 après adoption par l'Union européenne. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer cette interprétation par anticipation.

2.1.2 Présentation des états financiers

Les états financiers – compte de résultat consolidé, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres – présentés par le Groupe O2i sont conformes aux formats proposés dans la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 qui annule et remplace la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 révisée.

Les comptes consolidés font apparaître au 31 décembre 2018 un résultat net (part du groupe) positif de 1.288 K€.

2.2 Normes et interprétations applicables par anticipation

Le Groupe O2i a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 31 décembre 2018, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit en particulier de:

Normes, amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location » (publiée en novembre 2017 par la Commission Européenne

La norme IFRS 16 « contrats de locations », votée par l'IASB en 2016, et adoptée par l'Union Européenne en novembre 2017 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Le Groupe a prévu de retenir comme méthode de transition la méthode rétrospective simplifiée. Le retraitement des contrats de location portera principalement sur les contrats de location immobilière.

La norme IFRS 16 aura pour impact au compte de résultat une annulation des charges de loyer, et une constatation de dotations aux amortissements et de charges financières, et au bilan la constatation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'un passif financier au titre de l'obligation liée au paiement des loyers. L'actif et le passif seront présentés au bilan dans une rubrique spécifique. L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le résultat net et les capitaux propres du groupe.

Le montant estimé de l'actif net représentatif du droit d'utilisation calculé sur la base du 1er janvier 2019 est proche du montant des loyers restant à courir mentionné dans la note 7.1.

2.3 Modalités de consolidation

2.3.1 Méthodes de consolidation

Sont consolidées par intégration globale toutes les filiales de la société O2i dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes consolidés sont établis en euros et sont présentés en milliers d'euros.

2.3.2 Distinction courant / non courant

A l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu(e) au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans les cas contraire, ils sont classés en non courant et sont actualisés si l'impact est jugé significatif.

2.3.3 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que présentée dans la norme IFRS 3. En application de la norme, le groupe comptabilise à la juste valeur (sauf exceptions), aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. La contrepartie transférée correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements effectués à la comptabilité d'acquisition pendant la « période d'évaluation » reflètent des informations complémentaires sur les faits et circonstances existants à la date de l'acquisition. La période d'évaluation se termine au plus tard 12 mois après le regroupement d'entreprises.

Les participations ne donnant pas le contrôle, détenues dans l'entreprise acquise, sont comptabilisées soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Ce goodwill est ensuite affecté à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT bénéficiant du regroupement. Compte tenu de l'activité et de l'organisation du groupe, l'UGT coïncide généralement avec l'entité juridique acquise.

En normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel (Cf. Note 2.4.1 « Goodwill »).

Suivant les principes de la norme IAS 36, une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable.

2.3.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations annuelles arrêtées au 31 décembre 2018.

2.4 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe O2i sont les suivants :

2.4.1 Goodwill

Les Goodwill constatés lors d'une prise de participation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.
- Les Goodwill pour le solde non affecté.

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles (fonds de commerce exclusivement) sont soumis à un test de valeur annuel fondé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) et complétés par un test de cohérence avec les valeurs de marché. Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). L'UGT retenue par le groupe correspond à l'ensemble du périmètre du Groupe. L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 4 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Certaines des informations utilisées, et en particulier les hypothèses du plan d'affaires, ont un caractère prévisionnel et présentent donc par nature un caractère incertain inhérent à toute donnée prospective. Les réalisations pourront éventuellement, de façon significative, différer des informations prévisionnelles utilisées. Le taux d'actualisation reflète le coût moyen pondéré du risque inhérent à l'UGT et il a été retenu un taux de 11.5%. Le taux de croissance à l'infini est fonction du potentiel de croissance des différentes UGT est de 1%.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur calculée est comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les frais d'acquisition que le groupe supporte dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en « autres produits et charges opérationnels » sur la période durant laquelle ils sont encourus.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires (regroupement d'entreprises) sont assimilés à un rachat d'actions et sont à enregistrer en dette opérationnelle avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires l'année de leurs comptabilisations (méthode du Goodwill complet). Les montants comptabilisés sont calculés en fonction des engagements pris, principalement sur des multiples de résultat des filiales concernées. Les variations de dettes d'une année sur l'autre liées à d'éventuels changements d'estimations ont pour contrepartie les « autres produits et charges opérationnels ».

2.4.2 Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, un actif incorporel est un actif non monétaire sans substance physique détenu à des fins de production ou de fourniture de biens et services, pour être loué à des tiers, ou à des fins administratives.

Un actif incorporel doit être comptabilisé si et seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- Il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le groupe doit déterminer si la durée d'utilité d'un actif incorporel est définie ou indéfinie.

Le montant amortissable d'un actif incorporel à durée d'utilité définie doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité.

Un actif incorporel à durée d'utilité indéfinie ne doit pas être amorti.

Les actifs incorporels peuvent être des marques commerciales, des listes clients, des licences, des technologies brevetées, des bases de données.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durées (en années)	Méthodes
Logiciels informatiques	3 à 5	Linéaire
Brevets	1 à 10	Linéaire

2.4.3 Logiciels

Le Groupe O2i édite des logiciels pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle Adiict. De ce fait, la problématique liée à la comptabilisation des actifs incorporels porte principalement sur la comptabilisation des logiciels acquis et des logiciels créés ou développés en interne.

Pour vérifier si un actif incorporel généré en interne remplit les critères de comptabilisation, la norme IAS 38 distingue deux phases d'élaboration de l'actif :

- une phase de recherche, et
- une phase de développement.

Un actif incorporel en phase de développement (ou de la phase de développement pour un projet interne) doit être comptabilisé si et seulement si l'entité peut démontrer les éléments suivants :

- la faisabilité technique de réalisation de l'actif de façon à ce qu'il puisse être utilisé ou vendu ;
- l'intention et la capacité d'achever l'immobilisation ou de la vendre ;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La norme précise que la société doit démontrer l'existence d'un marché actif pour le produit de l'actif ou pour l'actif lui-même ou, s'il est utilisé en interne, l'utilité de l'actif incorporel ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, adéquates pour achever le développement, utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de développement répondant aux critères ci-dessus sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, ils sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

Au 31 décembre 2018, le montant activé des frais de Recherches & Développement s'élève à 4.464 K€, dont 759 K€ au titre de l'exercice 2018.

2.4.4 Immobilisations corporelles

Suivant la norme IAS 16, Immobilisations corporelles, les actifs corporels sont des éléments corporels qui sont détenus en vue de leur utilisation soit pour la production ou la fourniture de biens ou de services, soit en vue de leur location à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'achat ou de production diminuée du cumul des amortissements et, si nécessaire, des pertes de valeur.

En application de la méthode dite "approche par composants", chaque partie d'un actif corporel dont le coût constitue une part significative du montant total de l'actif peut être amortie séparément.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

	Durées (en années)	Méthodes
Agenc. aménagement général	6 à 10	Linéaire
Agenc. aménagements terrains	6 à 10	Linéaire
Constructions	10 à 20	Linéaire
Agenc. & aménag. constructions	10	Linéaire
Matériels et outillages	1 à 10	Linéaire
Matériels de transport	4	Linéaire
Mat. de bureau et informatique	3 à 10	Linéaire
Mobiliers	5 à 10	Linéaire

2.4.5 Contrat de location financement et location simple

Le cas échéant les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de locations sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. La dette correspondante est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.6 Crédit-bail

Lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 17, les contrats de location financière sont retraités. Une immobilisation est enregistrée à l'actif et amortie sur la durée du contrat. Les dettes correspondantes sont reclassées en « emprunts ».

2.4.7 Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles à l'exercice 2018 a été constaté pour un montant de 355.281 euros.

Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649000.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient donc en diminution des charges de personnel.

Le CICE a notamment permis de favoriser l'innovation, la recherche et l'investissement de la société.

2.4.8 Actifs financiers

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts de garantie et de prêts au personnel, n'ayant pas lieu d'être dépréciés. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4.9 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.4.10 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode de « Prix Unitaire Moyen Pondéré ». Des provisions sont constituées lorsque la valeur comptable des articles est supérieure à la valeur de marché.

2.4.11 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

La trésorerie comptabilisé au bilan comprend la trésorerie en banque et à la caisse.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

2.4.12 Impôts différés

Suivant la norme IAS 12, Impôts sur le résultat, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- à la date de transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les actifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents doivent être évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture. Le groupe doit réduire la valeur comptable d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Au 31 décembre 2018 les IDA ont été comptabilisés pour un montant de 641 K€, dont 322K€ sur les retraitements de consolidation, 309K€ sur le report de déficits de M2i antérieurs à l'intégration fiscale.

2.4.13 Intérêts minoritaires

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe.

2.4.14 Provisions pour risques et charges

Suivant la norme IAS 37, Provisions et passifs éventuels, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain.

Elle doit être comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

2.4.15 Engagement de retraite et prestations assimilées

Le Groupe accorde aux salariés des sociétés françaises des indemnités de départ en retraite.

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages au personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, l'obligation nette du Groupe est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Hormis l'entité M2i Tech, les engagements font l'occasion d'une évaluation et sont provisionnés. Les paramètres techniques utilisés sont ceux de la branche d'activité concernée, une rotation faible du personnel, un taux d'actualisation de 1,57%, la méthode prospective, avec départ à l'initiative du salarié et charges comprises.

2.4.16 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés dans les comptes individuels sont portés en diminution des capitaux propres consolidés et figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres.

3 Périmètre de consolidation

3.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Siret	% contrôle		% d'intérêts		Méthode conso
			déc-18	déc-17	déc-18	déc-17	
SA O2i	101 Av. Laurent Cély, Gennevilliers 92	47806332400139	100%	100%	100%	100%	IG
SAS M2i	146-148 Rue de Picpus, Paris 12°	33354415300344	58,96%	60,73%	58,96%	60,73%	IG
SARL SCRIBTEL	146-148 Rue de Picpus, Paris 12°	39336786700024	100%	100%	58,96%	60,73%	IG
SAS M2i TECH	146-148 Rue de Picpus, Paris 12°	79504509500010	100%	100%	58,96%	60,73%	IG

(Scribtel Formation et M2i Tech étant chacune détenue directement à 100 % par M2i)

3.2 Filiales non consolidées

Impact non significatif pour ECSPLICITE dont la participation a été acquise le 14 octobre 2018, et M2i Certified Education Systems créée le 17 décembre 2018, qui devrait avoir une activité commerciale en 2019.

3.3 Activité

Le Groupe O2i est présent dans 3 secteurs d'activité :

- **La formation IT, Digital et Management** dont il est un acteur de référence en France avec une offre complète de plus de 2400 parcours de formation proposés en e-learning, blended-learning, classe virtuelle, COOC et présentiel (enseigne M2i) ;
- **L'ingénierie informatique**, spécialisée dans le **déploiement et la maintenance** de systèmes d'information on Premise ou en SaaS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME.
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict**.

4 Notes relatives aux postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

4.1 Immobilisations incorporelles

en K€	déc.-17	+	-	déc.-18
Frais de recherche	3 705	759		4 464
Concessions, brevets & droits similaires	903	34		937
Droit au bail	38			38
Total Immobilisations incorporelles	4 646	793	0	5 439
Amt/Dép. frais de rech.	2 001	617		2 618
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	695	79		774
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	2 696	696	0	3 392
Total Valeur Nette	1 950	97	0	2 047

Les « Frais de recherche » concernent la suite logicielle collaborative Adiict.

4.2 Ecart d'acquisition

en K€	déc.-17	Reclassement	déc.-18
<i>UGT Ingénierie</i>	5 513	(360)	5 153
<i>UGT Formation</i>	6 518	360	6 878
Ecart d'acquisition	12 031		12 031
<i>UGT Ingénierie</i>	(1 635)		(1 635)
<i>UGT Formation</i>			
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(1 635)		(1 635)
Valeur Nette Comptable	10 397		8 761

Cf. Chapitre 2.4.1

La méthode d'évaluation retenue se base sur un modèle d'actualisation de flux de trésorerie des UGT Ingénierie et Formation avec des données issues d'un business plan à 4 ans.

Les taux d'actualisation retenus par le groupe s'élèvent à 11,56 %.

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 1,60 % pour l'UGT Formation et 1% pour l'UGT Ingénierie.

La sensibilité des tests a été réalisée en faisant varier de +1 point le taux d'actualisation. Ce calcul de sensibilité ne conduit pas à déprécier la valeur des écarts d'acquisition.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur d'utilité des différents sous-ensembles ressort à un niveau supérieur à leur valorisation dans les comptes et aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

4.3 Immobilisations corporelles

en K€	déc.-17	+	-	déc.-18
Constructions	53			53
Installations tech, matériel & outillage	2 665	161		2 826
Matériel de transport	67			67
Matériel informatique	1 940	30		1 970
Autres immo. corporelles crédit-bail	0			0
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Autres immobilisations corporelles	6 246	787		7 032
Total Immobilisations corporelles	10 971	978	0	11 949
Amt/Dép. Matériel transport	62	3		64
Amt/Dép. Matériel informatique	1 827	42		1 869
Amt/Dép. constructions	48	3		50
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	2 471	101		2 572
Amt/Dép. autres immo. corp.	4 905	490		5 395
Amt/Dép. autres immo. corp. en crédit-bail	0			0
Total Amt/dép. Immo. corporelles	9 312	639	0	9 951
Total Valeur Nette	1 659	339	0	1 998

4.4 Actifs financiers

en K€	déc.-17	+	-	Var° Périmètre	déc.-18
Valeurs Brutes					
Titres de participation	0			571	571
Autres Immo. Financières	606	55	(37)		624
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	0				0
Total immobilisations financières	606	55	(37)	571	1 195
Amortissements & dépréciations					
Titres de participation					
Autres Immo. Financières	0				0
Total Dép. Immo. Financières	0	0	0		0
Valeurs nettes	606	55	(37)	571	1 195

Les autres immobilisations financières sont principalement composées de loyers versés d'avance à titre de dépôt de garantie.

4.5 Impôts différés

En application des normes IFRS et en raison de l'évolution actuelle des résultats, la société a dû comptabiliser les impôts différés au 31/12/2018 sur les déficits reportables, les différences temporelles fiscales ainsi que sur les retraitements de consolidation.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au 31/12/2018 pour +641 K€.

en K€	31.12.18	31.12.17
IDR	207	
AGA - Forfait social	0	
Déficits reportables	309	
Participation de construction	10	
Franchises de loyers	115	
Impôts différés actifs	641	
Autres Diff. Temporaires		
Impôts différés passifs	0	
Total des impôts différés nets	641	

4.6 Stocks

L'évolution des stocks s'explique par le tableau suivant :

en K€	déc.-17	Variation	déc.-18
Stocks	1 501	34	1 467
Dépréciation des stocks	(1 110)	106	(1 216)
Valeurs Nettes	391	140	251

Les stocks se décomposent ainsi : 57% Consommables (papiers, encres, ...)

43% Equipements informatiques

4.7 Créances

Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

en K€	déc.-18	à	déc.-17
		- 1 an	
Fournisseurs - avances et acomptes versés	55		9
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	238		182
Clients et comptes rattachés	6 957		6 599
Factures à établir	3 811		1 346
Créances sur personnel & org. sociaux	33		96
Créances fiscales - hors is - courant	1 746		1 282
comptes courants groupe actif - courant	6 864		2 433
Autres créances - courant	1 678		2 663
Dép. clients et comptes rattachés	(581)		(640)
Total	20 802	0	13 969

En date du 16 mars 2016 le Groupe O2i a souscrit, pour toutes ses entités, un nouveau contrat d'affacturage auprès de GE FACTOFRANCE. En raison du caractère déconsolidant de ce contrat, les créances cédées au factor ne figurent plus au poste «Clients et comptes rattachés». Au 31 décembre 2018 l'encours des créances cédées est de 11.203 K€.

Un retraitement des créances clients mises en affacturage a été opéré par rapport aux comptes sociaux, dont l'effet est décomposé entre la trésorerie et la retenue de garanties.

Les autres créances concernent essentiellement, des fournisseurs débiteurs, et des créances fiscales et sociales.

4.8 Créances d'impôt

en K€	déc.-18	déc.-17
CICE	644	708
CIR	2 400	1 797
Autres	24	
Créances d'impôt	3 068	2 506

4.9 Autres actifs courants

en K€	déc.-18	déc.-17
Charges Constatées d'Avance	780	679
Autres		
Autres Actifs courants	780	679

Les Charges constatées d'avance proviennent principalement des loyers des divers baux.

4.10 Disponibilités

en K€	déc.-18	déc.-17
Valeurs mobilières de placement	7	81
Disponibilités	5 494	6 823
Total	5 502	6 904

4.11 Capital social

Composition du capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social d'un montant de 6.986.575 € se compose de 13.973.151 actions de 0,50 Euros.

Toutefois, il convient de noter :

Actions gratuites de la société O2i

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice 2018.

De plus, il n'y a pas d'actions gratuites en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2018.

Instruments dilutifs AU 31 décembre 2018

Nature	nombre initial	solde au 31/12/2018	Prix de souscription (€)	Parité	actions nouvelles potentielles
BSAAR 2014	5 894 298	4 235 454	2,2	3 BSAAR pour 1 action	1 411 818
OCA 2014	272 727	148 316	2,2	1 OCA pour 1 action	148 316
OCA 2016	2 528 495	1 809 685	1,32	1,1 OCA pour 1 action	1 645 168
BSA 2016	2 528 495	1 779 631	[1,30-1,40]	1 BSA pour 1 action	1 779 631
BSA 2017	1 957 953	813 455	1,7	2 BSA pour 1 action	406 728
BSA 2018	13 973 151	13 970 535	1,5	6 BSA pour 1 action	2 328 423

4.12 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières se ventilent ainsi :

en K€	déc.-18	1-5 ans	> 5 ans	déc.-17
emprunts obligataires - non courant	1 570	1 570		2 351
emprunts établis. de crédit - non courant	344	307	37	482
intérêts courus sur emprunts - non courant				
Emprunts et dettes financières	1 913	1 876	37	2 832

4.13 Engagements envers le personnel

Ce poste représente la totalité de la provision pour indemnité de départ à la retraite (PIDR).

en K€	déc.-17	+	-	déc.-18
PIDR	633	286		919
Engagements envers Personnel	633	286		919

Les paramètres suivants ont été utilisés pour déterminer le montant de cette indemnité :

- Méthode de calcul prospective
- Table de mortalité : INSEE 2014
- Taux d'actualisation : 1,57%
- Taux de revalorisation des salaires : 0%
- Mobilité des actifs : Turn-over moyen
- Initiative de départ : salariés

4.14 Autres provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

(en K€)	déc.-17	+	-	déc.-18
Provisions pour risques	167	344	(142)	369
Autres Provisions	167	344	(142)	369

Chacun des litiges connus a fait l'objet d'un examen à la date du 31 décembre 2018, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

4.15 Emprunts et concours bancaires

en K€	déc.-18	1-5 ans	> 5 ans	déc.-17
emprunts obligataires - courant	1 133	1 133		670
emprunts auprès établis. de crédit - courant	489	489		409
concours bancaires (trésorerie passive)				
intérêts courus sur emprunts - courant	48	48		52
concours bancaires (dettes)				1
intérêts courus non échus - trésorerie passive	5	5		4
Emprunts et concours bancaires	1 675	1 675		1 136

4.16 Fournisseurs et autres créditeurs

en K€	déc.-18	déc.-17
Dettes fournisseurs	7 408	6 372
Factures non parvenues	2 240	1 555
Dettes sociales - courant	4 601	3 950
Dettes provisionnées participation des salariés	97	
dettes fiscales (hors is et cvae)- courant		2 758
comptes courants groupe passifs - courant	3 643	0
autres dettes - courant	209	93
Fournisseurs et autres créditeurs	18 198	14 729

4.17 Autres Passifs courants

en K€	déc.-18	déc.-17
dettes s/acquis° d'actifs - courant		125
clients - avances et acomptes reçus	495	316
prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	850	1 195
Autres passifs courants	1 345	1 637

5 Notes relatives aux postes du compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe a réalisé sur l'exercice 2018 un chiffre d'affaires de 56.656.408 € contre 50.059.316 € sur l'exercice 2017, soit une hausse de plus de 13%.

en M€	déc.-18	déc.-17	△
<i>Adiict</i>	1,06	1,12	-5,92%
<i>Ingénierie</i>	10,02	9,01	11,18%
<i>Formation IT, Digital</i>	45,55	39,93	14,07%
Total Groupe O2i	56,62	50,06	13,10%

Cette belle performance a notamment été portée par une nette accélération de son activité de formation IT, Digital et Management dont il est l'un des leaders en France et qui enregistre en 2018 une croissance organique de +14,1 %.

L'activité d'Ingénierie s'inscrit également en croissance sur l'année avec une hausse de ses facturations de +11,2 %. Enfin, la suite logicielle collaborative Adiict qui représente moins de 2% de l'activité du groupe, affiche sur 2018 un chiffre d'affaires en léger recul de 0,06 M€ en raison essentiellement d'une base de comparaison défavorable.

Une présentation par activités sur une base consolidée et comparée avec les comptes consolidés annuels 2018 de O2i fait ressortir les éléments suivants :

5.2 Achats consommés

en K€	déc.-18	déc.-17
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	266	252
achats de marchandises	(6 438)	(6 233)
variation stocks de marchandises	(34)	(368)
achat d'études	(17 918)	(15 551)
achats non stockés de matières et fournitures	(540)	(447)
autres achats	(4)	(4)
Achats consommés	(24 668)	(22 352)

Le poste « achat d'études » concerne les achats de sous-traitance liés à l'activité formation (prestations de formation).

5.3 Charges externes

en K€	déc.-18	déc.-17
locations et charges locatives	(3 207)	(2 914)
entretiens et réparations	(355)	(294)
primes d'assurance	(186)	(189)
divers	(1 372)	(1 252)
rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 233)	(1 222)
publicités	(729)	(594)
transports	(82)	(60)
déplacements, missions	(1 779)	(1 576)
frais postaux	(516)	(466)
services bancaires	(109)	(97)
autres charges externes	(216)	(164)
Charges externes	(9 784)	(8 829)

5.4 Charges de personnel

en K€	déc.-18	déc.-17
rémunérations du personnel	(11 481)	(10 476)
charges de sécurité soc. et de prévoy.	(4 951)	(4 626)
autres charges de personnel (dont intéressement)	(443)	(340)
dot./prov. engagements de retraite	(286)	(67)
Charges de personnel	(17 161)	(15 510)

Conformément aux normes IFRS, la production immobilisée a été reclassée en moins des charges de personnel.

5.5 Dotation aux amortissements

en K€	déc.-18	déc.-17
dot./amt. & dép. immo. incorporelles	(696)	(689)
dot./amt. & dép. immo. corporelles	(638)	(553)
Dotation aux amortissements	(1 334)	(1 242)

5.6 Dotation aux dépréciations et provisions

en K€	déc.-18	déc.-17
dot. aux prov. d'exploitation		
dot./dép des stocks mp et marchandises	(106)	(78)
dot./dép. des actifs circulants	(35)	(78)
Dotation aux dép° et provisions	(141)	(155)

5.7 Autres produits et charges d'exploitation

en K€	déc.-18	déc.-17
autres charges	(436)	(228)
subventions d'exploitation	525	446
autres produits	180	2
rep./dép. des créances (actif circulant)	94	156
Autres produits et charges d'exploitation	364	377

Conformément aux normes IFRS, le CIR a été reclassé en déduction des actifs incorporels, soit en subventions d'exploitation.

5.8 Autres produits et charges opérationnels

en K€	déc.-18	déc.-17
charges excep. s/ exercices antérieurs		(56)
produits excep. s/ exercices antérieurs	12	58
vnc des autres éléments d'actifs cédés		(37)
vnc des immo. incorp. cédées		(360)
autres charges exceptionnelles	(359)	(149)
autres produits exceptionnels	4	60
dot. aux prov. exceptionnelles	(344)	(98)
produits de cession d'immo. Incorp. & autres élém. actif		362
autres reprises exceptionnelles	143	61
transferts de charges d'exploitation	132	98
Autres produits et charges d'exploitaiton	(414)	(62)

5.9 Résultat financier net

en K€	déc.-18	déc.-17
charges d'intérêts sur emprunt	(195)	(192)
pertes sur équivalents de trésorerie	(1)	(1)
dot./amt primes de remb. des obligations	(52)	(78)
revenus des équivalents de trésorerie	66	29
Total coût de l'endettement financier net	(183)	(242)
pertes de change		(7)
autres charges financières	(1)	(1)
vnc des titres cédés		
dot./dép des actifs financiers		
gains de change		3
autres produits financiers	2	0
produits de cession de titres		
Total autres produits et charges financiers	1	(4)

5.10 Preuve d'impôt

en K€	31.12.18	31.12.17
Impôt courant	(347)	(302)
Impôts différés	641	
Charge d'impôt en résultat	294	(302)

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique calculé en appliquant au résultat comptable avant impôts le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante (sur la base des textes en vigueur) en raison des éléments suivants :

Résultat consolidé avant impôts		2 383
Charge d'impôts théorique au taux en vigueur pour la société consolidante : 30,95% (1)		-739
Charge d'impôts comptabilisée (2)		294
Ecart à expliquer (1 - 2)		-1 033
Incidence des différentiels de taux		0
Incidence des différences permanentes		338
<i>dont CIR (entités françaises)</i>	161	
<i>dont CICE (entités françaises)</i>	110	
Incidence du déficit reportable fiscal utilisé		490
Incidence des IDA comptabilisés		641
Non activation de déficit		-437
Autres		1
		1 033
Ecart résiduel		0

Le taux de 30,95% est déterminé en rapportant au résultat la somme des impôts calculés à 28% et à 33,33%.

5.11 Résultat par action

	déc.-18	déc.-17
Nombre d'actions		
Nombre d'actions au 1er janvier	12 091 119	9 459 624
Augmentation de capital	1 882 032	2 631 495
Total	13 973 151	12 091 119

Nombre moyen d'actions après effet dilutif

Nombre moyen pondéré avant effet dilutif	13 526 670	10 582 883
Effet dilutif	7 720 083	7 409 863
Total	21 246 753	17 992 746

Résultat net (part du groupe)	(en K€)	1288,364 K€	-2 120 K€
Résultat par action	(en €)	0,095 €	-0,200 €
Résultat dilué par action	(en €)	0,061 €	-0,118 €

5.12 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé s'élève à 165.225€ et se décompose comme suit pour chacun des commissaires aux comptes :

Honoraires facturés au titre du contrôle légal				
	BDO	BCRH	ARCADE	TOTAL
O2i	39 108	37 128		76 236
M2i		33 660	30 600	64 260
SCRIBTEL FORMATION			17 136	17 136
M2i TECH			6 895	6 895
TOTAL Honoraires des CAC	39 108	70 788	54 631	164 527

Services autres que certifications des comptes (SACC) - article L. 822-11.				
	BDO	BCRH	ARCADE	TOTAL
O2i	7 725			7 725
M2i			4 500	4 500
SCRIBTEL FORMATION				
M2i TECH				
TOTAL Honoraires des CAC	7 725	0	4 500	12 225

5.13 Impact IFRS 16

Cf Note 2.2 page 12

K€	2017	2018
Actif		
Valeur brute	11 640	10 087
Amortissement	-4 113	-1 776
Valeur nette comptable	7 527	8 311
Paiements d'avance		
Total actif	7 527	8 311
Passif		
Réserve	-539	0
Résultat de l'exercice	-42	-105
Dette non courante	6 767	6 723
Dette courante	1 340	1 693
Total Passif	7 527	8 311
P&L		
Loyer	1 506	1 828
Intérêts	-245	-217
Dotation sur amortissement	-1 303	-1 717
Résultat	-42	-105

6 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus par le groupe pour l'information financière ont été identifiés en fonction de ses domaines d'expertise et n'ont pas fait l'objet de regroupement.

Cette répartition conduit la société à communiquer sur trois secteurs d'activités. Ils correspondent aux résultats opérationnels régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

La nature des biens et services produits par les trois secteurs sont les suivants :

- **La formation IT, Digital et Management** dont il est un acteur de référence en France avec une offre complète de plus de 2400 parcours de formation proposés en e-learning, blended-learning, classe virtuelle, COOC et présentiel (M2i) ;
- **L'ingénierie informatique**, spécialisée dans le **déploiement et la maintenance** de systèmes d'information on Premise ou en SaaS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME. (O2i)
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict**. (O2i)

en K€	O2i		Pôle Formation M2i		Groupe O2i	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Chiffre d'affaires	11 127	10 134	45 529	39 925	56 656	50 059
Résultat opérationnel courant	(582)	(315)	3 368	2 041	2 786	1 726
Résultat opérationnel	(578)	(442)	3 142	1 419	2 565	977
Résultat Net avant Impôt	(707)	(587)	3 090	1 318	2 383	731
Résultat Net après Impôt	(707)	(587)	3 384	1 016	2 677	429

7 Autres informations

7.1 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES (en K€)	Montant
Nantissement du fonds de commerce M2i au profit de la BNP	750
Nantissement d'un DAT auprès de la BNP	221
Cautions et avals auprès de la BNP	441
Engagement des Locations Longues Durée au 31/12/2018, loyers restants dus	621
Locations Financières sur équipements, loyers restants dus	200
Locations Immobilières, loyers restants dus	10 235
Caution pour Bonne Exéc. Pub. Etr. ENEFP au profit de la SG	111
Nantissement Compte à Terme, garantie donné en faveur de la PALATINE, à hauteur de	91
Caution personnelle et solidaire au profit de SCPI France Investipierre dans le cadre du bail commercial prenant effet le 1er juin 2013 entre M2i (preneur) auprès de SCPI France Investipierre (Bailleur) pour des locaux sis 9 rue Graham Bell – 57070 Metz	
ENGAGEMENTS RECUS (en K€)	Montant
Garantie Ecsplícite	500
Garantie ATOS sur la prise en charge des indemnités de retraite des anciens salariés de Bull Formation	383

7.2 Effectifs

Catégorie	déc.-18	déc.-17
Cadres	97	98
Employés	149	150
Total	246	249

7.3 Parties Liées

A l'exception des dirigeants, il n'existe pas de parties liées au sens de la norme IAS 24. Les transactions intragroupes, opérations de sous-traitance, prestations de service et financements, sont réalisées à des conditions normales de marché.

7.4 Rémunérations allouées aux dirigeants

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au titre de leurs mandats sociaux.

7.5 Analyse du risque financier

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE -

Risques Clients : O2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux et dispose d'un responsable du Crédit Management en place maintenant depuis de nombreuses années.

Par ailleurs plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré par la COFACE et FACTOFRANCE contre tout risque d'impayés sur O2i.

Risques liés aux évolutions technologiques : O2i a développé une nouvelle gamme de solutions pour permettre la création, l'édition et la validation d'un document graphique au travers d'une interface web. L'application directe de ces nouvelles technologies concerne le travail à distance et collaboratif. Les gains de temps, de coûts de production pour les clients sont extraordinaires. O2i compte sur ces nouvelles solutions d'une part pour poursuivre son développement sur la clientèle des grands comptes, cible privilégiée de cette gamme de solutions.

Risque lié au personnel : les équipes du Groupe O2i sont fidèles à leurs projets et entreprise. Le turn-over est relativement faible. La mise en place de réunions d'informations fréquentes, la tenue hebdomadaire du comité de direction, l'organisation de challenges commerciaux, la définition de nouveaux projets etc... contribuent au bon partage de l'information et à la bonne motivation des équipes. Nos risques (Prud'hommes) sont provisionnés.

Risque de taux : les emprunts en cours ont été réalisés à des taux fixes. O2i n'est ainsi pas soumise au risque de taux.

Risque de change : le groupe O2i est peu soumis au risque de change en 2018, son activité étant très majoritairement (plus de 95 %) réalisée sur le sol français en 2018 et l'intégralité des ventes étant réalisées en euros. De plus la part de services y est majoritaire (plus de 75 % du chiffre d'affaires du Groupe O2i est réalisé par la formation informatique). L'augmentation du dollar peut avoir un impact négatif sur certains approvisionnements puisqu'une partie de nos achats

Risques liés aux développements informatiques : le Groupe O2i a développé sa propre plate-forme logistique dans laquelle il a investi depuis plus de 10 ans, et qui emploie 3 informaticiens. Cet outil permet d'optimiser la gestion des formations / stagiaires / formateurs internes ou externes de la facturation. Un dysfonctionnement de cette plateforme pourrait affecter la bonne marche de l'entreprise.

Risques liés à la dépendance : Le portefeuille de clients du Groupe O2i compte plus de 5 000 comptes actifs, de grande qualité, comprenant notamment plus de la moitié des groupes figurant dans l'indice SBF250. L'ancrage auprès des administrations et de grandes entreprises publiques est également important.

Risque lié à la protection des données personnelles : La mise en œuvre du règlement n°2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données des personnes physiques demeure un projet central au sein de la société O2i. O2i a nommé un délégué à la protection des données et a instauré une politique de confidentialité et de protection des données d'O2i, qui peut être consultée sur son site internet à la rubrique « mentions légales ». O2i a par ailleurs mis en place une procédure interne de notification en cas de violation des données.

Risque de liquidité : La trésorerie disponible au 31 décembre 2018 s'élève à 6,4 M € (liquidités à hauteur de 5,5 M€ et montant disponible des facilités de caisse et lignes de crédit du groupe O2i à hauteur de 0,9 M€). La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps des 12 prochains mois.

Risque hommes clés : Le succès de la société O2i dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l'équipe de direction opérationnelle. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie. O2i a cherché à limiter ce risque par la mise en place d'une équipe de direction opérationnelle composée du directeur opérationnel (Olivier Balva), du directeur général délégué (Thuy Nguyen), du directeur juridique et financier (Benjamin Arragon), du directeur commercial (Olivier Fréon), du directeur technique (Mickaël Pierre) et du directeur R&D (Patrick Gonzales).

7.6 Evénements postérieurs au 31 décembre 2018

- **Emission d'OCA O2i**

Le Conseil d'administration de O2i en date du 18 mars 2019 et du 23 avril 2019 a décidé de l'émission d'emprunts obligataires convertibles en actions, d'un montant total de 2.346.892,70 € avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément à la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017. Les principales caractéristiques des OCA 2019 O2i émises sont :

- un prix nominal unitaire de 1,20 €,
- un prix de conversion de 1,40 €,
- un intérêt nominal annuel de 6%,

- une prime de non conversion de 3%,
 - une durée moyenne de 4 ans et 2 mois
- Prise de participation stratégique par M2i dans la société Dev'up spécialisée dans le conseil et la formation en cybersécurité

Conformément à sa stratégie de croissance, créatrice de valeur pour ses clients, ses salariés et ses actionnaires, le groupe M2i a annoncé le 10 janvier 2019 avoir pris une participation à hauteur de 34 % dans la société de conseil et de formation en Cybersécurité Dev'up.

Cette opération stratégique permet à M2i de renforcer son offre dans un domaine porteur de la formation IT.

Dev'up est une société spécialisée dans l'audit des systèmes d'information, la sûreté des applications, le test d'intrusion et la réponse à incident. La société a développé ses propres cursus de formation de haut niveau, qui font de ses diplômés, des consultants très recherchés sur le marché.

Son expertise dans ce domaine de compétences très sélectif permet à Dev'up d'être un membre actif du club EBIOS qui supporte et enrichit le référentiel de gestion des risques français depuis 2003.

De création récente et réalisant d'ores et déjà un chiffre d'affaires de 0,3 M€, Dev'up est une entreprise bénéficiaire qui s'inscrit dans une dynamique de très forte croissance et qui ambitionne d'atteindre plus d'un million d'euros d'ici 2 ans.

La prise de participation à hauteur de 34% dans le capital de Dev'up a été réalisée par acquisition de titres et financée sur fonds propres. Elle permet à M2i de se renforcer sur le marché stratégique de la cybersécurité, promis à une forte croissance sur la prochaine décennie. En effet, les attaques informatiques toujours plus sophistiquées et plus fréquentes menacent aujourd'hui toutes les entreprises. Les besoins de formation d'experts de haut niveau dans ce domaine sont, dès lors, un enjeu central pour les 4 200 clients du groupe.